

Geneviève Noël

Évaluation des archives architecturales à l'ère du numérique : proposition de critères d'évaluation.

©2009 par Geneviève Noël. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours BLT 6112 – Évaluation des archives donné au trimestre d'hiver 2009 par Yvon Lemay (remis le 21 avril 2009).

Table des matières.

Introduction.....	2
1. La production documentaire architecturale	2
1.1 Définition des archives d'architecture	2
1.2 Traditionnellement.....	2
1.3 En contexte numérique	4
2. Les valeurs associées aux documents architecturaux	5
2.1 Valeurs primaires.....	5
2.2 Valeurs secondaires	5
3. L'évaluation des archives d'architecture	6
3.1 Pourquoi évaluer?.....	6
3.2 Pistes de réflexion concernant les critères d'évaluation	6
3.3 Quelques recommandations de nature méthodologique	7
3.4 Quelques propositions de critères d'évaluation	8
3.4.1 Critères pour les dossiers de projets d'architecture	9
3.4.1.1 Conservation	9
3.4.1.2 Élimination.....	10
3.4.2 Critères propres au contexte numérique des archives d'architecture	11
3.4.2.1 Conservation	11
3.4.2.2 Élimination.....	11
Conclusion	12
Bibliographie	13

Introduction

L'évaluation, dans la perspective québécoise et par le calendrier de conservation, permet la gestion et la conservation des documents utiles aux activités administratives, financières et légales d'une organisation. Elle cherche ainsi à éviter la destruction de documents importants à la gestion des activités courantes, tout comme elle assure la conservation, la sauvegarde de documents constituant une mémoire institutionnelle et sociétale.

Afin d'encadrer cette fonction archivistique qu'est l'évaluation, il importe de définir des critères d'évaluation permettant de guider et d'orienter la réflexion de tous les archivistes. Dans le cadre des archives d'architecture, plusieurs auteurs (Fillion 1987; Cox 1996; Olsberg 1996 ; Racine et Sauvageau 2005; Lowell 2006) soulignent l'absence de tels critères et la nécessité d'en élaborer. Dans le présent travail, nous nous penchons sur l'évaluation des archives d'architecture et nous tentons d'élaborer une liste des principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation. Toutefois, dans le contexte actuel, nous devons nous préoccuper d'une problématique supplémentaire, le numérique. Ce mode de production entraîne certaines questions et préoccupations dans le monde de la conservation des archives historiques. C'est pourquoi la question du numérique doit être envisagée, en concomitance avec l'analyse des critères d'évaluation.

Dans ce bref exposé sur l'évaluation des archives d'architecture en contexte numérique, nous présentons, dans un premier temps, une brève définition des archives d'architecture, suivi d'une typologie des documents associés à la production architecturale et de la présentation du contexte de production numérique. En second lieu, nous abordons la question des valeurs que présentent les archives d'architecture, pour finalement aborder l'essentiel de la thématique, l'évaluation des archives d'architecture à partir de ces critères.

1. La production documentaire architecturale

1.1 Définition des archives d'architecture

« Le terme même d'archives d'architecture est hautement discutable. »
(Blanco 2004, 50)

Nous croyons que les archives architecturales sont beaucoup plus vastes que les seules archives d'architectes. En effet, les documents d'architecture (cartes, dessins, plans) et les documents connexes se complètent et forment les archives architecturales documentant les réalisations bâties, l'aménagement social, l'évolution des techniques, des idées... Ainsi, nous incluons dans les archives d'architecture, les documents relatifs aux travaux des maîtres d'œuvre (architectes, urbanistes, spécialistes de l'aménagement...), mais également ceux des maîtres d'ouvrage (plombiers, décorateurs...). L'information contenue dans les archives architecturales permet de comprendre et d'interpréter les succès et les échecs d'une construction ou d'un aménagement, information qui ne transparait pas lors de l'analyse des dessins, des cartes, des plans et de la réalisation.¹

1.2 Traditionnellement

Parce que l'activité principale des différents maîtres d'œuvre et d'ouvrage est la construction, l'unité intellectuelle des archives créées est le dossier de

¹ L'idée est reprise de Noël, 2009.

projet (Thomine 2000, 273). Voici donc une typologie² des documents d'architecture faisant partie du dossier de projet, selon leurs étapes de création. Bien que les dessins et les plans soient très présents, ils sont accompagnés de spécifications, de comptes rendus, de photographies... leur ajoutant une plus-value permettant une meilleure compréhension des idées et réflexions à la base de ces dessins.

Étapes de création	Documents d'architecture
Recherche documentaire	- les archives de précédents projets (dessins, divers documents textuels et photographiques).
Phase de conception	- esquisses, - dessins à mains levées, - documents de design (dessins, plans et maquettes en trois dimensions), - dessins techniques, - spécifications, - dossier de permis de construire.
L'appel d'offres	- plans variés, destinés aux fournisseurs et entreprises, aux maîtres d'ouvrage, - cahiers de charges et calendrier prévisionnel, - soumissions, - contrats et formulaires de projets, - propositions non retenues par les architectes.
L'exécution du projet	- plans techniques, - plans de terrassements (de fondations), - plans de gros œuvres (structures, ferrailage), - plans de second œuvre (aménagement intérieur, revêtement du sol, menuiserie, portes et fenêtres, plans des fluides et autres réseaux), - ordre de service, - observations, - comptes rendus des réunions de chantier, - correspondance, - photographies du site et des différentes étapes de construction.
La réception des travaux	- changements et modifications apportés aux dessins et aux plans. - vérification des mémoires que transmettent les maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire le détail des opérations effectuées et le prix associé. Ensuite seulement il y a paiement. - fournir aux clients différents documents, notamment ceux liés au fonctionnement (pour les bâtiments techniquement sophistiqués) : les plans les plus complets résumant les travaux exécutés et le certificat d'achèvement et de conformité des travaux.
La vie de l'immeuble, sa mise en service	- plans nécessaires aux rectifications de détails, à l'entretien sur plusieurs années, à la réalisation de grosses réparations, au réaménagement ou à l'agrandissement des lieux, - tout document nécessaire à une assignation en justice.
Autres types de documents	- relatifs à des concours (dessins, maquettes, plans, règlements), - les documents administratifs et de comptabilité concernant le fonctionnement de l'agence, du bureau, - posters et affiches promouvant des expositions, - travaux d'étudiants.

² La présentation de cette typologie des documents architecturaux est inspirée de Van Nieuwenhuysen et Peyceré (2000, Chapitre 1), ainsi que d'autres auteurs (Lowell et Nelb 2006 ; Carey 1996 ; De Long 1996 ; Le Couédic 1992 ; Fillion 1987).

1.3 En contexte numérique

Évidemment, la plupart de ces documents sont toujours produits et réalisés dans le cadre des activités des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, mais ils le sont de manière numérique. Ce nouveau mode de production engendre différentes problématiques archivistiques (associées à leur création, à leur conservation et à leur évaluation). Abordons brièvement la question de la création et de la préservation des documents d'architecture numériques.

En architecture comme dans tous les domaines, la production documentaire architecturale comprend des documents produits à l'aide de **logiciels de traitement de texte**, dont les débuts en architecture, remontent aux années 1960. (Mitchell 1996) Bien que l'accès à ces documents nécessite l'utilisation d'un ordinateur et d'un système d'exploitation compatible, l'utilisation d'un autre système s'avère possible, malgré un risque potentiel de perte d'information, de son intégrité et/ou de son authenticité.

Les archives d'architecture comprennent également beaucoup de **photographies**. En raison de leur facilité de production, ces documents sont nombreux. Aussi, leur préservation numérique comporte des difficultés, mais s'avère somme toute facile. (Mitchell 1996)

La situation est un peu plus compliquée avec les documents de design. Depuis les années 1990, la production de **dessins numériques** est faite à partir de système de CAO (Conception Assistée par Ordinateur) – en anglais CAD(D) pour Computer-Assisted Design (and Drafting), dont les fichiers sont particulièrement volumineux et qui ne peuvent être consultés que par l'utilisation de la même plateforme que celle utilisée pour créer le document. Ainsi, les fichiers deviennent les archives définitives. (Mitchell 1996) Les architectes produisent également beaucoup de **maquette, d'objets-modèles en trois dimensions** ; c'est dernier étant aujourd'hui, également produits numériquement (il suffit d'entrer et de croiser des données bi-dimensionnelles dans le système informatisé pour générer des maquettes numériques). (Mitchell 1996) Soulignons que ces fichiers numériques se conservent difficilement ; sans le logiciel adéquat, il s'avère impossible d'accéder aux données et de reproduire les documents. Une solution de conservation demeure la conservation du document imprimé, mais cela implique une perte des données et l'impossibilité de reproduire l'objet. (Lowell 2006)

Ainsi, l'utilisation de plus en plus importante des logiciels numériques de design modifie les problématiques : auparavant associées à la grandeur et à la grosseur des documents comme les plans, elles réfèrent dorénavant à des questions de repérage, de traçabilité, d'accès, d'authenticité, de préservation. En effet, les supports sur lesquels sont enregistrés les modèles numériques sont très volatiles et ne sont pas des supports de qualité archivistique. Pour le moment, il est possible de transférer l'information (migration) sur des supports plus stables, plus actuels, qui ont une durée de vie plus longue, cela même si nous ne savons pas combien de temps ces supports dureront. (Mitchell 1996)

Cette brève présentation de la production documentaire numérique en architecture permet de souligner des aspects forts importants : la création numérique est aisée, rapide et fait dorénavant partie de nos vies. Toutefois, les problématiques associées au numérique touchent la pérennité de l'accès à de l'information authentique. Les logiciels et systèmes d'exploitation évoluent tellement rapidement que nous sommes à même de nous questionner :

- comment nous assurer d'avoir toujours accès aux données et documents numériques ?

- serons-nous capable d'avoir accès aux données numériques ?
- ces données seront-elles intègres et authentiques ?

La littérature fait surtout ressortir ces problématiques et aborde peu les autres questions, les autres fonctions en lien avec le numérique. Parce qu'il s'agit de questions majeures, plusieurs méthodes de préservation sont proposées. Nous n'aborderons pas ici leurs particularités, mais ces problématiques nous permettent d'affirmer qu'en contexte numérique, il est des plus urgent de développer des critères d'évaluation des archives d'architecture, afin de déterminer lesquelles constitueront le patrimoine documentaire, les archives sur lesquelles nous concentrerons notre énergie de préservation de l'information numérique.

2. Les valeurs associées aux documents architecturaux

2.1 Valeurs primaires

La valeur primaire est celle que le document possède en vertu de sa création, en fonction du processus administratif qui lui a donné naissance. Les archives de l'architecture témoignent d'abord d'activités économiques : celles de construire (Poupée 1990, 57), de restaurer, d'aménager. Ces activités ont des portées administratives, légales et financières, à la source de la création de nombreux documents. Cette valeur primaire perdure tout au long de la vie du document, mais également de la construction ou de l'aménagement. D'ailleurs, cette valeur primaire demeure présente (de manière moins importante) même lorsqu'il s'agit d'une construction ou d'un aménagement qui n'a jamais existé, ainsi que lorsque cette construction ou aménagement n'existe plus.

2.2 Valeurs secondaires

Les documents d'architecture sont donc créés pour répondre à des besoins administratifs, légaux et financiers, mais possèdent également, dès leur création, une valeur secondaire comprenant les fonctions de témoignage et d'information.

La fonction de témoignage historique, sociale, patrimoniale est la capacité que possèdent les documents de renseigner sur le producteur, le créateur des documents : son organisation, ses principes fondateurs, ses activités, son fonctionnement, ses orientations, ses activités spécifiques, ses réalisations et son évolution. (Bégin 2005) Il s'agit également de la capacité des documents de témoigner de l'existence et de la place du créateur dans la société. Quant à la fonction d'information, il s'agit plutôt de la capacité des documents d'informer sur les différents sujets qui ont intéressé le créateur du fonds. Ces documents peuvent être utilisés à des fins de référence et de recherche, indépendamment de leur valeur de témoignage sur le créateur des documents. (Bégin 2005)

Ainsi, les archives d'architecture permettent de connaître le contexte social, culturel, politique, économique dans lequel a évolué le créateur des documents; de suivre certains aspects de l'évolution sociale et des réflexions concernant par exemple les transformations de l'habitat, du tissu urbain et de l'environnement bâti. Les valeurs secondaires permettent d'en connaître plus et de situer plus précisément les documents et leur créateur dans la société. Les archives architecturales constituent donc un élément important dans la constitution de la mémoire de l'agence, de l'entreprise et de la société. (Cook, 1996; Cox, 1996)

3. L'évaluation des archives d'architecture

3.1 Pourquoi évaluer?

À l'ère du papier, les architectes avaient tendance à tout conserver; de nos jours, de nombreux documents numériques sont éliminés directement par les créateurs. « En fait, le souci de conservation des architectes ne dépasse pas l'échelle d'un projet, c'est-à-dire quelques mois. Il est donc tout à fait indispensable qu'aujourd'hui les archivistes s'intéressent à la conservation à long terme de ces documents. » (Thomine 2000, 230) Pour ce faire, pour constituer un patrimoine documentaire complet et représentatif, les archivistes doivent évaluer.

L'évaluation en archivistique, est l'acte de juger des valeurs des documents, et se réalise à trois moments : lors de la création (évaluation réalisée par les créateurs des documents), lors de l'acquisition des fonds par un service d'archives et lors du traitement définitif par les archivistes. Dans tous les cas, l'objectif est de constituer une ressource documentaire des plus représentatives et afin de limiter au maximum la subjectivité de l'évaluateur, nous devons encadrer cette réflexion, encadrement qui se réalise dans un premier temps par l'élaboration de critères, ensuite par leur application. En dernière partie de ce travail (section 3.4 - Quelques propositions de critères d'évaluation), nous proposons des critères permettant l'évaluation des archives d'architecture. Toutefois, ces critères devront d'abord être adaptés au contexte de l'évaluation (lors de l'acquisition ou lors du traitement), ensuite être adaptés au mandat du service d'archives.

3.2 Pistes de réflexion concernant les critères d'évaluation

Pourquoi n'existe-t-il pas de critères d'évaluation des archives d'architecture ? En cherchant à répondre à ce questionnement, Olsberg (1996) présente trois raisons. D'abord, les archives d'architecture abordent différentes facettes : les milieux institutionnels, les milieux privés, les constructions, l'aménagement urbain, bâti, paysager, les arts pour ne nommer que ceux-ci. Toutefois, ce problème est partiellement résolu par la proposition d'une définition³. Une seconde raison pour laquelle il n'existe pas de critère d'évaluation des archives d'architecture concerne leur utilisation par différents types d'utilisateurs qui n'ont pas les mêmes besoins. Finalement, la dernière raison concerne quatre problématiques associées aux archives d'architecture (leurs échelles les rendant peu maniables, leur grandeur, la fragilité des supports et l'augmentation de leur production numérique).

Pour ces raisons, il s'avère des plus urgents de développer des critères d'évaluation permettant la conservation des archives les plus représentatives de la société, des activités des créateurs; et la constitution d'une source documentaire.

Évidemment, des critères généraux d'évaluation existent (comme ceux de Boles et Young, tels que cités dans Couture 1998), mais ils doivent être adaptés au contexte de l'architecture et de l'institution. Pour répondre au besoin de développer des critères d'évaluation adaptés au contexte de l'architecture, Olsberg (1996) et Cox (1996) indiquent que la stratégie de documentation offre de bonnes possibilités. Il s'agit d'une approche analytique d'évaluation archivistique qui se préoccupe non pas des archives de manière individuelle,

³ À la section 1.1 – Définition des archives d'architecture.

mais à l'ensemble du contexte documentaire dans lequel de telles archives (architecturales) existent. La stratégie documentaire cherche à développer des buts généraux permettant de documenter le domaine de l'architecture par le biais de la coordination des acteurs (créateurs, archivistes, usagers) et la création d'institutions d'archives en réseau les unes avec les autres. Ainsi, le développement d'un modèle de stratégie documentaire assurait la constitution adéquate d'une documentation concernant l'architecture. Dans le cadre du présent travail, nous n'irons pas plus loin en ce qui concerne la stratégie documentaire.

Avant d'aller plus loin et de proposer quelques critères d'évaluation des archives d'architecture à partir des éléments retrouvés dans la littérature, il est important de souligner quelques-uns des questionnements entourant le développement de tels critères. Nous retrouvons, dans la littérature (Cook 1996), certaines questions ayant guidé notre réflexion :

- Que devons-nous documenter :
 - o la construction, l'aménagement ?
 - quelles constructions, quels aménagements ?
 - o le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, l'agence ?
 - quels maîtres d'œuvre, quels maîtres d'ouvrage, quelles agence ?
 - les différents acteurs impliqués dans le projet ?
 - o l'ensemble du contexte (ville, gouvernement, milieu privé) ?
 - o quelles influences (sociales, économiques et gouvernementales) ?
 - o quelles interprétations de l'architecture ?
- Quelles archives doivent être conservées ?
- Qu'en est-il aussi des archives relatives à des projets qui n'ont jamais vu le jour : conservation ou destruction ?

Ces questionnements ont nourri notre réflexion, tout comme l'idée que pour évaluer, il faut prendre en considération à la fois le contexte de création (les documents sont créés pour répondre aux besoins des différentes fonctions de l'institution), mais également social, environnemental, politique, culturel, économique. En effet, selon Cook (1996), les réflexions de l'archiviste concernent les fonctions, les activités que le créateur cherchait à documenter ; ce qu'il désirait et souhaitait lors de la création du document ; le type de document dont il est question ; avec qui le créateur était en relation lors de la création du document. Ces réflexions entraînent un autre questionnement :

- Quels créateurs, quelles fonctions sont les plus importants et doivent être documentés ?

Maintenant que nous avons abordé certaines des raisons pour lesquelles il n'existe pas de critères bien définis pour évaluer les archives d'architecture et que nous avons exposé quelques questionnements entourant l'élaboration de ces critères, voyons de plus près des recommandations méthodologiques, qui seront suivies de quelques propositions.

3.3 Quelques recommandations de nature méthodologique

Rappelons que les critères que nous proposons se prêtent autant à l'évaluation lors de l'acquisition que lors du traitement définitif. Ces critères sont généraux et devront être adaptés en fonction de la mission et du mandat du service d'archives, établis dans la politique d'acquisition. Ils devront également être adaptés en fonction du moment de l'évaluation (lors de la création, durant leur « vie », lors de l'acquisition ou bien lors du traitement définitif). N'oublions

pas que certaines prescriptions légales encadrant la conservation de semi-activité peuvent s'étendre durant toute la vie de l'immeuble.

À quelques reprises, Lowell (2006) fait ressortir l'idée qu'en évaluation (élaboration ou application de critères), il y a trois mots-clés: contexte, contenu et utilisation, c'est-à-dire que documente l'archive (utilisation); de quoi il s'agit (contenu); pourquoi a-t-elle été créée (contexte)? Ces facteurs doivent donc être pris en considération lors de l'évaluation :

Pourquoi le document d'archives a-t-il été créé (contexte)?

- les raisons, les activités, le contexte de création ;
- la durée de vie de la construction.
- le type de document.

De quoi il s'agit (contenu) ?

- l'information contenue ;
 - le caractère mythique des dessins d'architecture considérés comme des œuvres d'art.
 - la répétition de l'information.
- sa place dans l'ensemble documentaire ;
- la localisation des originaux.

Que documente l'archive (utilisation) ?

- son utilité immédiate et future ;
- les utilisations potentielles des archives.
- les ressources nécessaires et impliquées dans son traitement et sa conservation.
- les conditions physiques de l'archive.

3.4 Quelques propositions de critères d'évaluation

Avant d'exposer les critères d'évaluation, quelques éléments sont à noter.

D'abord, cette présentation de critères d'évaluation a été réalisée dans une perspective de valeurs secondaires et de second usage des dossiers de projets d'architecture. Ainsi, nous avons considéré que les archives n'avaient plus de valeur primaire et que les prescriptions légales de conservation étaient échues. Aussi, ces critères sont généraux et chaque milieu devra les adapter à son contexte et à son mandat.

Ensuite, par ces critères, nous cherchons à permettre la constitution d'un patrimoine documentaire représentatif, facilitant la recherche, la mise en valeur et le repérage de l'information. Aussi, en raison de la masse importante d'archives d'architecture, seule une partie des documents sera conservée, d'où l'intérêt des critères d'évaluation.

Aussi, comme nous l'avons mentionné précédemment (1.3 – En contexte numérique), les documents constituant un dossier de projet, qu'ils soient produits de manière analogique ou numérique, sont les mêmes. Vous pourrez donc constater que les premiers critères présentés (3.4.1 – Critères pour les dossiers de projets d'architecture) s'appliquent autant aux documents traditionnels qu'aux documents numériques.

Finalement, il faut souligner que les différents maîtres d'œuvre génèrent également des archives personnelles (notes de cours, brouillons de textes à publier, carnets de voyage...) comprenant des informations pertinentes à la compréhension de l'œuvre. Ces archives personnelles doivent également être évaluées, à partir de critères d'évaluation que nous n'aborderons pas ici.

3.4.1 Critères pour les dossiers de projets d'architecture⁴

Tel que spécifié en introduction de ce travail, nous cherchons ici à répondre au besoin urgent, celui de proposer des critères d'évaluation pour les archives d'architecture. Dans un premier temps, sont présentés des critères liés à la conservation des archives d'architecture, suivi de critères relatifs à leur élimination.

3.4.1.1 Conservation

- Des dossiers de projets qui documentent la construction et ses différents aspects techniques, mais également, qui documentent :
 - la pratique de divers professionnels de l'architecture (maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage);
 - l'impact sur l'environnement bâti, sur l'aménagement, sur sa planification ;
 - les recherches des créateurs ;
 - les innovations quant aux réflexions, aux méthodes, aux techniques, aux matériaux ;
 - l'influence du créateur sur ses successeurs.

- Des dossiers de projets ayant eu lieu ou non, ainsi que ceux de bâtiments détruits.

Selon le contexte, conservation :

- Des dossiers de projets les plus significatifs, qui ont un impact sur la société tant au niveau local que régional, national ou international (équipements culturels majeurs, certaines structures industrielles et commerciales, lieu ayant une valeur patrimoniale, symbolique, identitaire)

ou bien

d'un % des documents (le % variant selon l'importance du créateur).

Notes.

Dans le cas de dossiers de projets similaires, témoignant de projets semblables (par exemple, les polyvalentes), conserver le dossier le plus complet et le plus représentatif de la réalité.

Dans le cas des dossiers de projets qui seraient éliminés, conservation des dessins et plans concernant les fondations (parce que sinon, la réalité peut difficilement être inspectée).

- Des documents témoignant de bâtiments ou aménagements dont la fonction est pérenne (par exemple, les institutions comme les écoles et les hôpitaux).

⁴ Certains des critères proviennent du Conseil canadien des archives - CCA (1995), de Bégin et al. (2005) et de Racine et Sauvageau (2005). Les autres ont élaborés à partir des différentes lectures.

- Des documents relatifs à la réception d'un prix (bon ou mauvais), à une distinction, à la candidature.
- Des documents relatifs à la participation à un concours (gagné ou non).
- Des documents qui ne sont pas encadrés par des prescriptions légales, notamment la loi sur l'accès, empêchant ou limitant la communicabilité, ou toute autre restriction.
- Des dossiers de projets dont le contenu informationnel est complémentaire à d'autres fonds, d'autres dossiers de projets conservés.
- Des dossiers de projets qui répondent à des besoins de recherche.
- Dans une perspective de diplomatie, c'est-à-dire prenant en considération :
 - L'âge : tous les dossiers de projet datant d'avant 19__.
 - L'unicité.
 - La rareté.
 - L'exhaustivité.

Note.

Conserver les dossiers les plus complets sur le plan documentaire : les versions et étapes successives ainsi que les versions annotées de tous les types de dessins et de plans; la correspondance; les photographies du site, de la construction, de l'aménagement en cours de construction et après, ainsi que des photographies de maquettes réalisées à partir de matériaux éphémères ; les contrats ; les documents légaux ; les spécifications ; les propositions ; les comptes rendus de réunions ; les rapports d'avancement des travaux ; les documents financiers concernant le paiement final ; les commentaires du public.

- L'authenticité (conservation de la copie originale ou d'une copie certifiée conforme).
 - La fragilité du support (conservation des « bleus » uniquement s'il n'y a pas d'originaux).
 - La possibilité de le manipuler (conservation des documents facilement manipulable),
 - Dont l'état de conservation permet la consultation.
- Les archives dont la qualité esthétique permet l'exposition.

3.4.1.2 Élimination

- Des dossiers de projets non complets sur le plan documentaire.
- Des dossiers de projets non significatifs.
- Des projets déjà documentés et représentés parmi les fonds conservés.
- Des dossiers de projet soumis à des restrictions à l'accès : loi sur l'accès, restrictions du donateur, données confidentielles, restrictions de consultation/reproduction.
- Des archives d'architecture dont les coûts liés à l'acquisition, au traitement et à l'accessibilité sont trop élevés (expertise professionnelle supplémentaire, achats d'équipements et de fournitures particuliers, équipement de consultation spécialisé, transport).

- Des maquettes élaborées à partir de matériaux éphémères tels que les fruits.
- Des documents sensibles aux variations des conditions de conservation, spécialement si le service d'archives ne dispose d'aucun contrôle des conditions environnementales.
- Des archives dont le potentiel d'utilisation à long terme est limité en raison de la stabilité de l'image, du support (notamment les documents numériques).
- Des archives d'architecture présentant des redondances de l'information (doubles copies), dont l'information se retrouve ailleurs.
- Des projets mineurs ; des projets qui se répètent.
- Des archives d'architecture dont les coûts liés à la conservation est trop élevés (expertise professionnelle, stabilité du support, transfert de l'information sur un support de conservation, restauration, matériaux de conservation, entreposage).

3.4.2 Critères propres au contexte numérique des archives d'architecture

Dans le cadre de ce travail, nous avons également exposé la question des archives d'architecture dans le contexte électronique. Il nous fallait donc réfléchir à l'évaluation des archives d'architecture numériques. Voici quelques critères d'évaluation issus de cette réflexion.

3.4.2.1 Conservation

- Des différentes versions numériques d'un projet : lorsque des corrections sont apportées au plan, au dessin, au texte..., elles doivent être réalisées dans un nouveau document afin de ne pas perdre les traces associées aux changements.
- Des sorties papier des différentes versions numériques, lors de modifications majeures.

Note.

Conservation des versions papier annotées et modifiées, témoignant du développement de la réflexion du créateur.

- Des différentes données servant à l'élaboration de maquettes numériques tridimensionnelles.

Note.

Souvent, seul le modèle numérique est considéré comme étant le document final, regroupant toute l'information. Ainsi, les autres documents servant à générer le modèle numérique (les plans, les impressions, les données...) sont uniquement considérés comme des documents de travail et sont donc éliminés, limitant les possibilités de pouvoir reproduire l'objet numérique tridimensionnel à partir d'un nouveau logiciel.

3.4.2.2 Élimination

- Une fois assuré qu'une version des données de travail est conservée, il est possible d'éliminer les impressions générées à partir des logiciels de design numérique et utilisées en tant qu'outils de travail.

- Des archives d'architecture dont le potentiel d'utilisation à long terme est limité en raison de la stabilité de l'image, du support.
- Des documents dont les informations sont inintelligibles, incompréhensibles.

Conclusion

Après avoir défini les archives d'architecture, présenté les types de documents relatifs aux activités architecturales (produits de manière traditionnelle comme numérique) et sommairement soulevé les problématiques liées à la production numérique (accès et préservation de l'information, de son intégrité, de son authenticité), nous avons pu aborder les valeurs primaires et secondaires associées aux archives d'architecture. Il nous a été possible, ensuite, d'expliquer en quoi il est important d'évaluer les archives, de réfléchir à certaines solutions et de nous questionner sur les méthodes permettant d'élaborer de bons critères d'évaluation.

Suite à cette démarche, nous constatons que les critères d'évaluation des archives d'architecture propres aux dossiers de projets sont forts nombreux et pourraient l'être davantage selon les contextes, les mandats et missions des différents services d'archives. Nous constatons également que les critères d'évaluation des archives d'architecture produites dans l'univers numérique sont quant à eux peu nombreux. Cela s'explique par le fait que le support des archives d'architecture (qu'elles soient créées de manière traditionnelle ou numérique), n'a que peu d'incidence sur l'évaluation que l'archiviste en fait. La préoccupation des archivistes doit principalement s'orienter vers la préservation des supports numériques afin de toujours pouvoir avoir accès à l'information numérique. En effet, « appraisal recommendations regarding the content of electronic records is the same as for paper records. The issue may not be one of appraisal but one of preservation. » (Lowell 2006, 81)

En terminant, nous pouvons affirmer deux choses. D'abord, cet état de fait empêche les archivistes dans le domaine de l'architecture d'évaluer eux-mêmes toutes les archives créées dans un contexte numérique. Un travail de concertation avec des spécialistes de la création numérique s'avère donc des plus nécessaires afin de limiter les problématiques associées à la grande variété de formats, à l'instabilité, à la conservation et à la préservation du support numérique. D'ailleurs, cela n'est pas seulement vrai dans le contexte de l'architecture. Ensuite, en raison des différentes problématiques qu'engendre le numérique, les nombreux critères d'évaluation des dossiers de projets ont tout avantage à être appliqué afin de sélectionner, conserver et concentrer toutes les énergies à la préservation des archives les plus significatives et représentatives de la réalité architecturale.

Bibliographie

- Bégin**, Marthe et al. 2005. *Normes et procédures archivistiques – Chapitre sur le tri d'archives*. <http://www.banq.qc.ca/documents/services/archivistique_ged/Chapitre_tri_archives_version_2005.doc>.
- Blanco**, Manuel. 2004. *Les archives d'Architecture*. In *Archives d'architecture. Documents pour le débat actes de congrès du CIA/SAR*, 49-57. Alcalá : Service des Publications de l'Université de Alcalá.
- Carey**, Alice. 1996. The Importance of Construction Documents to Restoration Architects. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps) : 176-184.
- Conseil canadien des archives (CCA)**. 1995. *Vers l'élaboration d'une stratégie nationale d'acquisition recommandations concernant la planification des acquisitions*. Ottawa : Le Conseil canadien des archives, 43-54.
- Cook**, Terry. 1996. Building an Archives: Appraisal Theory for Architectural Records. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps) :136-143.
- Couture**, Carol. 1998. Les fondements théoriques de l'évaluation des archives. In L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage, *3e Symposium en archivistique organisé par le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA)*, à l'Université de Montréal, le 27 mars 1998, 7-26. <http://www.gira-archives.org/documents/GIRA_1998.pdf>.
- Cox**, Richard J. 1996. The Archival Documentation Strategy and Its Implication for the Appraisal of Architectural Records. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps): 144-154.
- De Long**, David G. 1996. The Historian's View. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps): 156-164.
- Fillion**, Chantale. 1987. *L'organisation des archives chez cinq groupes de professionnels de Montréal architectes, ingénieurs-conseils, experts-comptables, notaires et avocats*. Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, École de Bibliothéconomie et des sciences de l'information.
- Le Couédic**, Daniel. 1992. L'architecture de papier. *La Gazette des archives*, Nouvelle série, no 156, (1^{er} trimestre) : 6-13.
- Lowell**, Waverly et Tawny Ryan **Nelb**. 2006. *Architectural Records. Managing Design and Construction Records*. Chicago: The Society of American Archivists.
- Mitchell**, William J. 1996. Architectural Archives in the Digital Era. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps) : 200-205.
- Noël**, Geneviève. 2009 (à paraître). *Les valeurs des archives d'architecture comment permettre une diffusion assurant une plus grande utilisation?* Projet dirigé (BLT 6916), Montréal, Université de Montréal, École de Bibliothéconomie et des Sciences de l'information.
- Olsberg**, Nicholas. 1996. Documenting Twentieth-Century Architecture: Crisis and Opportunity. *The American Archivist*, vol 59, no 2, (printemps) : 128-135.
- Poupée**, Henri. 1988. Constituer des archives nouvelles. In *Archives et histoire de l'architecture actes du colloque*. Des 5, 6, 7 mai 1988, 57-63. Paris : Éditions Villette.
- Racine**, Brigitte, Caroline **Sauvageau** et collaborateurs. Décembre 2005. *Guide de gestion des archives des bureaux d'architectes*. Québec : Archives nationales du Québec, Ordre des architectes du Québec.
- Thomine**, Alice. 2000. L'informatique en architecture : utilisation et problèmes de conservation. *La Gazette des archives*, numéro spécial « Archives d'architecture en France, XIXe-XXe siècles », n 190, (juillet-août-septembre) : 225-230.
- Thomine**, Alice. 2000. Que faire des archives dans une agence d'architecture ? *La Gazette des archives*, numéro spécial « Archives d'architecture en France, XIXe-XXe siècles », n 190, (juillet-août-septembre) : 273-274.
- Van Nieuwenhuysen**, André et collaborateurs. 2000. *Manuel de traitement des archives d'architecture. XIX^e -XX^e Siècles*. Paris : Conseil International des Archives – Section des archives d'architecture.